

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2021

Le 20 octobre 2021, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué le 14 octobre 2021, s'est réuni en session ordinaire, en mairie à Mezel, sous la présidence de M. Jean DELAUGERRE, Maire.

## Nombre de conseillers :

- En exercice : 27
- Présents : 17
- Votants : 21

Etaient présents : Mme Sandra AUJOL, Mme Leslie DAVID, M. Jean DELAUGERRE, Mme Manon DEQUAIRE, MM. Marien DUFOURD, Yves FERRIER, M. Jean-Marc LAVIGNE, MM. Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Louis PEREIRA, François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : Mme Laëtitia BOBEL a donné procuration à Mme Leslie DAVID, M. Matthieu GAVAIX a donné procuration à M. Marien DUFOURD, Mme Jacinthe GUILLOT a donné procuration à M. Jean DELAUGERRE, Mme Florence JOUVE a donné procuration à M. Jean-Claude PROST, M. René LEMERLE a donné procuration à M. François RUDEL (absent).

Absents : MM. Stéphane BLANQUIN, Pascal BOITEL, Mme Adeline ROUX, M. François RUDEL.

Absente excusée : Mme Françoise LUNEAU

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

M. le Maire déclare la séance ouverte, procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux présents, vérifie que le quorum est atteint, énonce les pouvoirs qui ont été donnés.

## **1 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 septembre 2021**

M. Jean DELAUGERRE demande s'il y a des observations particulières sur le procès-verbal, aucune observation n'étant énoncée, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **1 Acquisition de la parcelle AA 617 à Dallet**

Mme Leslie DAVID : dans le cadre du projet de l'aménagement des quais d'Allier, il est proposé l'acquisition de la parcelle avec grange, cadastrée AA 617 à Dallet, 15 rue des Granges, d'une superficie de 115 m<sup>2</sup>, aux consorts MAZEN Claude, Jean-Luc, Michel et Serge, au prix de 5 000 € hors frais d'acte.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **2 Demande de subvention au titre du programme Leader du GAL Val d'Allier du PETR du Grand Clermont – Développement de la mobilité douce en lien avec la Voie verte**

Mme Leslie DAVID : dans le cadre du projet « Développement de la mobilité douce en lien avec la Voie verte » dit projet de l'aménagement des quais d'Allier, il est proposé d'approuver ce projet et son plan de financement prévisionnel et d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du programme Leader du GAL (Groupe d'Acteurs Locaux) Val d'Allier du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) du Grand Clermont.

Descriptif du projet : La Voie verte, qui longe l'Allier, du nord au sud de la commune, croise des sites remarquables, une réflexion a été menée sur la requalification des bords d'Allier tenant compte des ressources naturelles, des contraintes environnementales et des chemins d'itinérance.

Les principaux objectifs sont : la préservation des ressources en eau, la protection de l'Allier et de son environnement direct, le respect des zones Natura 2000, la création de liaisons douces entre l'Etang des Plançons, la Voie verte et la RD 1.

Le coût total du projet s'élève à 1 087 000 € HT, le montant subventionnable « LEADER » étant de 967 000 € HT, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financements européens (LEADER)	773 600 €
Montant de l'aide publique nationale (DETR 2022)	90 000 €
Autofinancement communal	100 000 €
Emprunts	123 400 €
	-----
Coût total	1 087 000 €

Le projet « Développement de la mobilité douce en lien avec la Voie verte » et le dépôt du dossier de demande de subvention au titre du programme Leader du GAL Val d'Allier du PETR du Grand Clermont sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **3 Demande de subvention au titre de la DETR 2022 – dossier « Requalification des liaisons et itinérances douces en lien avec la Voie verte »**

Mme Leslie DAVID : il est proposé d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la DETR 2022, à hauteur de 30 % d'un montant prévisionnel de travaux de 1 080 811 € HT, le montant de la subvention étant plafonné à 90 000 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **4 Demande de subvention au titre du programme Leader du GAL Val d'Allier du PETR du Grand Clermont – Elaboration d'un schéma directeur**

M. Xavier MAUME : le conseil municipal a validé l'élaboration d'un schéma directeur d'organisation et de requalification des centre-bourgs (en cours), pour un montant de 39 000 € HT, subventionné au maximum à 50% par le Conseil départemental du Puy de Dôme soit 19 500 € (subvention acquise).

Il est proposé de solliciter une subvention complémentaire au titre du programme LEADER à hauteur de 30 % du coût du projet soit 11 700 €.

#### Plan de financement :

Coût du projet :	39 000 €
Subvention CD 63 :	19 500 €

Subvention sollicitée au titre du Leader	11 700 €
Autofinancement	7 800 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **5 Adoption du référentiel budgétaire et comptable M 57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

M. Yves FERRIER : dans le cadre de l'expérimentation du Compte financier unique (CFU), il est proposé d'adopter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le référentiel budgétaire et comptable M 57 développé, pour le budget de la commune et le budget du CCAS.

Dans un but de simplification administrative, il est proposé de clôturer le budget Caisse des Ecoles au 31 décembre 2021, qui restera identifié au sein du budget général par la fonction correspondante.

Le CFU, document commun à l'ordonnateur et au comptable, remplacera les actuels comptes administratifs et comptes de gestion.

Ce nouveau référentiel sera obligatoire pour les communes au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **6 Tarif des photocopies**

M. Yves FERRIER : il est proposé de délibérer pour adopter un tarif pour les photocopies sur les secteurs de Dallet et de Mezel :

- photocopie format A4 : 0.20 € l'1
- photocopie format A3 : 0.40 € l'1

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **7 Recrutement d'un agent en contrat Parcours Emploi Compétences**

M. Marien DUFOURD : il est proposé de transformer le CCD à temps non complet d'un agent d'animation recruté le 1<sup>er</sup> septembre 2021 en contrat d'insertion Parcours Emploi Compétences Jeunes (PEC Jeunes), à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 pour une durée de 9 mois, renouvelable éventuellement 1 fois.

L'agent sera rémunéré au SMIC, une aide de l'Etat de 65 % du salaire sera versée à la collectivité.

Ce contrat PEC-Jeunes permettra d'aider l'agent à moindre coût dans son évolution professionnelle pour l'obtention du certificat complémentaire « Direction Accueil Collectif de Mineurs » du BPJEPS, indispensable pour la collectivité.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **8 Convention de mise à disposition de personnel**

M. Marien DUFOURD : il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer une convention de mise à disposition de personnel à titre gratuit avec le Football club de la commune à hauteur de 3h par semaine, hors vacances scolaires.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **9 Questions diverses**

M. Jean DELAUGERRE :

\* Dates des élections en 2022

- Présidentielles : les 10 et 24 avril 2022
- Législatives : les 12 et 19 juin 2022

\* Le recensement INSEE de la population aura lieu du 20/01 au 19/02/2022 : la commune cherche à recruter des agents recenseurs.

## **TABLE DES MATIERES :**

2021-56 : Référentiel M 57

2021-57 : Acquisition parcelle AA 617 à Dallet

2021-58 : Approbation du projet Mobilité douce et demande de subvention LEADER

2021-59 : Mobilité douce – demande de subvention DETR 2022

2021-60 : Elaboration d'un schéma directeur d'urbanisme – demande de subvention LEADER

2021-61 : Tarifs photocopies

2021-62 : Recrutement d'un agent en contrat d'insertion PEC Jeunes

2021-63 : Mise à disposition de personnel à titre gratuit au Football club

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire

Le Secrétaire

Les conseillers municipaux